

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cible de l'ONU : 7.1 - D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 7.i1 : Population en incapacité de maintenir une température adéquate dans le logement

Concepts et définitions

Définition

L'indicateur « **Population en incapacité de maintenir une température adéquate dans le logement** » mesure la proportion de la population française qui n'est pas en mesure, pour raisons financières, de chauffer correctement son domicile.

Concepts

Cet indicateur illustre les difficultés pour un ménage à chauffer correctement son logement. Cette privation est retenue dans le calcul de l'indicateur européen de privation matérielle et sociale. En France, une personne est considérée comme privée matériellement et socialement si elle subit au moins cinq privations parmi une liste de treize possibles.

Champ

France métropolitaine, ensemble des personnes vivant en logement ordinaire

Commentaires

L'indicateur « **Population en incapacité de maintenir une température adéquate dans le logement** » permet de rendre compte des avancées de la France en matière de lutte contre la précarité énergétique. Cet indicateur est un indicateur complémentaire¹ aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 7.1. Il s'agit également de l'indicateur européen « Incapacité à maintenir une température adéquate dans le logement » (ilc_md01).

Méthodologie

Méthode de calcul

L'indicateur est égal à la proportion d'individus dans la population déclarant ne pas avoir les moyens financiers qui leur permettent de chauffer correctement leur domicile. Cette question est posée au niveau du ménage. Tous les individus du ménage (y compris les enfants) ont ainsi la même réponse.

Cet indicateur est publié au niveau individuel.

Désagréations retenues

Aucune.

Désagréations territoriales

Sans objet.

Source des données

Description

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête européenne « *European Union - Statistics on Income and Living Conditions* » (EU-SILC) dont la version française est l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) : [Statistiques sur les ressources et conditions de vie](#).

Champ de l'opération

[Présentation des Statistiques sur les ressources et conditions de vie 2015](#).

Périodicité

Annuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

L'enquête SRCV a fait l'objet d'une refonte : la durée du panel est passée de 9 ans à 4 ans et les traitements statistiques (pondérations et imputations) ont été revus. Cette refonte génère une rupture de série entre 2019 et 2020, qui se traduit par une hausse du taux de privation matérielle et sociale.

Références / Publications

- [Privations matérielles et sociales depuis 2013](#), Insee Résultats, Insee, janvier 2024
- [La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale se stabilise à un niveau élevé](#), Insee Focus, juillet 2024